



DELIBERATION n° 2024-03-CS-09

Demande de subvention CRNA

Chargée de mission – volet territorial des fonds européens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 25 mars 2024

Date de la convocation : 31 janvier 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 25 mars 2024 à 17h30, salle des fêtes de la Commune de Saint Germain du Salembre, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AYMARD Robert	11	FOUCHIER Nils	21	MELOTTI Marc
2	BIDAUD Yannick	12	GAMBRO Jacques	22	MISCHIERI Pascal
3	BOURGEOIS Richard	13	KERGOAT Marie-Claude	23	MOTARD Gilles
4	BUFFIERE Alain	14	LACOMBE Alain	24	NARDOU Thierry
5	CHAUSSADE Jean-Claude	15	LECONTE Dominique	25	RANOUX Jacques
6	COUZON Ghislaine	16	LEGAY Emmanuel	26	SUDREAU Jean-Louis
7	CROUZILLE Pierre-André	17	LESPINASSE Annie	27	VEYSSIERE Marie-Rose
8	DENIS Claude	18	LOTTERIE Jean-Paul	28	WILLIAMS Anthony
9	DURANT Serge	19	MAGNE Jean-Michel	29	WYSS Denise
10	ESCAT Liliane	20	MAZIERE Dominique		

- 51 Membres en exercices
- 29 Membres présents
- 22 Membres absents

Objet : Demande de subvention régionale - Chargée de mission – volet territorial des fonds européens

AR Prefecture

024-200060697-20240325-2024_03_CS_09-DE
Reçu le 08/04/2024

Pour mémoire, l'année 2024 marque la fin prochaine du programme LEADER 2014-2020 et mobilise, sur une quote-part limitée de son temps de travail, la chargée de mission titulaire du poste. Ceci concerne en particulier :

- L'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la composition des dossiers et des demandes de paiement,
- L'évaluation conclusive du programme,
- Le cas échéant, la préparation et l'animation des réunions des instances du programme.

La mission principale concerne la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens 2021-2027. Il suppose la recherche d'une synergie stratégique et technique avec le cadre du Contrat de Développement et des Transitions 2023-2025 et concerne :

- Le suivi général et l'ordonnancement de la mise en place du programme,
- La préparation du renouvellement du GAL et de(s) l'instance de pilotage du programme,
- La participation à toute réunion utile à l'instruction de ce programme à l'initiative de l'autorité de gestion,
- La promotion du programme, des fiches actions, auprès des maîtres d'ouvrage potentiels sur le territoire.

<u>Dépenses supportées par le bénéficiaire</u>		<u>Recettes</u>		
Nature	Montant	Origine	Taux	Montant
Salaires et charges Chargée mission - Animation du volet territorial des Fonds Européens - 1 ETP	60 000 €	Financements externes & autofinancement	84%	50 750 €
Adhésion LEADER France	750 €	Région Nouvelle Aquitaine - Financement animation, gestion 1 ETP	16%	10 000 €
Total dépenses	60 750 €	Total recettes	100%	60 750 €

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'octroi en 2024 de subventions du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 10 000 €
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à cette demande.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Périgueux,
Le 26 mars 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte
Emmanuel LEGAY

Le Secrétaire de séance
Jean-Michel MAGNE

AR Prefecture

024-200060697-20240325-2024_03_CS_09-DE
Reçu le 08/04/2024